

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 628 modifiant le tableau des effectifs de la Compagnie de Gardes-Cercle de Djibouti, figurant à l'annexe I de l'arrêté n° 1037 du 6 novembre 1951 .

n° 628

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 juin 1952

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date du numéro
1 juillet 1952

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884, Vu l'arrêté n° 673 du 27 juin 1950 portant dissolution de la 39 Compagnie de Milice de la Côte Française des Somalis et création d'une Compagnie de Gardes-Cercle dans le Cercle de Djibouti

Vu l'arrêté n° 1037 du 6 novembre 1951 portant statut des Gardes-Cercle S et organisation de la Compagnie de Djibouti

Vu les nécessités du Service

Sur la proposition du Commandant de Cercle de Djibouti,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le tableau des effectifs de la Compagnie de Gardes-Cercle de Djibouti, figurant à l'annexe I de l'arrêté n° 1037 du 6 novembre 1951, est modifié ainsi qu'il suit :

Art. 2

— Le présent arrêté, qui prendra effet pour compter du 1er juin 1952, sera publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.